

CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE SAINT SELVE

Séance du 20 juin 2014 à 16 heures 30

Etaient présents : Nathalie BURTIN-DAUZAN, Jean-François BORDELAIS, Anne NIVARD, Arnaud AUNOS, Alain MORENO, Valérie MONISTROL, Adeline BACQUE, Caroline BRUNEEL, Laurent COUBETERGUE, Vincent LALANDE, Noemi DAHAYE, Francis GUIONIE, Jacques PRIOT, Pascal CARON, Georges MAJOUREAU.

Procurations : Marie BERTRAND, Maryse DONATE, Emmanuelle FAURE, Françoise MOUNIER.

Ordre du jour :

- 1 Indemnité allouée au comptable du trésor.
- 2 Aide parlementaire.

Délibérations :

I) INDEMNITE ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19/11/1982, une indemnité de conseil peut être allouée au comptable du trésor :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'attribuer à Monsieur Jean-François LAPAQUELLERIE Receveur municipal, l'indemnité annuelle de conseil prévue par les textes, qui s'élève à la somme de 612,22€.

II) AIDE PARLEMENTAIRE.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé de réviser et modifier le PLU. Des études sont nécessaires et ont pour objectif d'aider à la réalisation de la procédure jusqu'à l'approbation du futur plan.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la réserve parlementaire et propose de solliciter cette aide financière.

Madame le Maire rappelle que le coût global des études est estimé à 29 166.70 € HT, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Réserve parlementaire : 10 400 €

Autofinancement communal : 18 766.7 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De solliciter une aide financière, au titre de la réserve parlementaire 2014 auprès de Monsieur le député SAVARY.

La séance est levée à 17H15.